



sarreguemines

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 16/11/2022 S L G

ID : 057-215706318-20221027-DG_2022_01040-AI

ARRETE PORTANT DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

N° DGS / délég.gén.-22/2020-2026

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13,

Vu l'article D. 731-14 du Code de la sécurité intérieure,

Vu la délégation de fonction « n° DGS/délég.gén – 7/2020-2026 » de M. le Maire à M. Christian DIETSCH dans les domaines relatifs à la sécurité,

Considérant que M. le Maire à l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours,

ARRETE

Article 1er :

Monsieur Christian DIETSCH est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Sarreguemines.

Article 2 :

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, à M. le Président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de la Moselle ainsi que publié sur le site internet de la commune et notifié à l'intéressé.



Fait à Sarreguemines, le 27 octobre 2022

Le Maire,

Marc ZINGRAFF

Notifié à l'intéressé le 15/11/22
Signature